

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique et de l'Enseignement Public - I

DOSSIER :
PUBLIC-PRIVÉ :
L'ÉCOLE AU
CŒUR DE LA
TOURMENTE

PLACE AUX LUTTES :
CE SONT LES LUTTES
QUI FONT L'HISTOIRE !

CARNETS D'EPS :
QUELLE EST LA PLACE
DES ÉMOTIONS EN EPS ?

POUR EN SAVOIR



PROGRAMMES ALTERNATIFS

Le SNEP-FSU vous offre une autre vision des savoirs enseignés en EPS

CENTRE EPS & SOCIÉTÉ

Un accès aux revues Contre-Pied



LES JOURNÉES DE



UN EXEMPLE DE JOURNÉE DE L'EPS

Illustration en Musculation et 1/2 Fond



LES SOIRÉES DE L'EPS

Des podcasts pour votre culture des APSA



DHG : des outils pour agir !

Le SNEP-FSU a conçu un kit DHG pour agir et faire respecter un enseignement de qualité. À utiliser et à diffuser pour préparer les luttes à venir

Sommaire



Public-Privé : l'École au cœur de la tourmente

La part de l'école privée dans la formation de la jeunesse ne cesse de croître. Ce dossier entend donner à voir les mécanismes et les effets d'une concurrence libre et totalement faussée, qui nuit gravement au service public d'éducation qui devrait pourtant être le creuset de toute la nation.

PORTRAIT Simone Biles, gymnaste la plus douée de sa génération	04-05	QUESTIONS DE MÉTIER Les questions qui se posent dans le quotidien des profs d'EPS Tout savoir sur l'ISOE, minimas température, forfait AS	26-27
ÉDITO	06	PLACE AUX LUTTES Ce sont les luttes qui font l'Histoire !	28-29
ACTU Mayotte : de l'urgence pour le 101 ^{ème} département français ! Shutdown français S'informer pour agir ! La chronique de Castor et Paul Luxé	07-08	HISTOIRE Les premiers pas de l'EPS actuelle (1969-1981)	30-31
DOSSIER Public-Privé : l'École au cœur de la tourmente	09-17	JEUNESSE ET SPORTS Que reste-t-il de public dans les formations portées par le MSJVA ? Quid des BAFA/BAFD ?	32
CARNETS D'EPS Handball à 4, c'est quoi ça ? Quelle est la place des émotions en EPS ?	18-21	INTERNATIONAL Cuba : appel à la solidarité Palestine : un projet ambitieux	33
IDÉES EN MOUVEMENT Décryptage : le vrai et le faux	22-23	CULTURE	34-35
PROF D'EPS MAIS PAS QUE Interview de Claire-Marie Dramé, championne du Monde de savate Boxe française	24-25		





Simone BILES

Simone Biles, gymnaste la plus douée de sa génération, toutes catégories confondues avec 37 médailles à son actif en championnats mondiaux, accumule les récompenses et les records du monde.

Le 27 juillet 2021, Simone Biles bloquait sa rotation sur son habituel saut Yurchenko, escamotait sa réception, puis mettait ses JO entre parenthèses. Suite à cet épisode elle a porté la question importante de la santé mentale des sportifs et sportives.

Son combat pour la santé mentale

Simone Biles a libéré la parole sur la santé mentale des sportifs et sportives. Elle-même victime d'importantes pressions et d'attentes très fortes, elle est l'une des premières sportives à avoir mis en lumière l'importance de la santé mentale dans ce milieu.

À l'heure où va s'ouvrir la grande cause nationale sur la santé mentale en 2025 (d'ores et déjà annoncée par Emmanuel Macron), ce combat doit être le nôtre et porté par tous et toutes. Au-delà des sportifs et sportives, il touche nos professions mais aussi les élèves dont nous avons la charge. La pression que nous subissons au quotidien avec des injonctions multiples et face à des jeunes dont le mal-être n'est plus à démontrer, se saisir de la problématique qui s'ouvre pour porter des revendications pour mieux vivre nos métiers sera important, à l'image de l'action que mène Simone Biles.

Benoît HUBERT



Éditorial



À l'heure où l'enseignement public souffre du manque de moyens, où les inégalités s'accroissent, où les tensions entre le public et le privé ont été ravivées, notamment avec le scandale du lycée privé Stanislas à Paris, Emmanuel Macron n'a rien trouvé de mieux que de nommer François Bayrou premier ministre. Rappelons qu'en 1994, Bayrou, alors ministre de l'éducation nationale, tenta de faire abroger la loi Falloux, qui permet de limiter le financement de l'enseignement privé. Le rapport de force (1 million de personnes dans la rue à Paris pour la défense de l'enseignement public) et le poids des organisations syndicales auront permis que cette tentative avorte. Mais dans cette bataille, le SNEP-FSU, fort de ses batailles précédentes et inquiet pour la discipline de la mise en place de fourchettes horaires, obtint les 4 heures d'EPS en 6^{ème} et les 3 heures sur le reste du collège pour servir la démocratisation.

Pourquoi les services publics, dont l'École, sont-ils maltraités par les politiques ?

C'est pourtant une question centrale dans la lutte contre les inégalités. La question du financement de l'école et de ce que l'État ou les collectivités doivent assurer revient sur le devant de la scène car l'école publique est à un point de rupture. Jean-Michel Blanquer, avec la mesure en apparence louable de rendre obligatoire l'instruction dès 3 ans, a systématisé le financement des écoles maternelles privées par les communes. Par contre, Pap Ndiaye, le dernier ministre à avoir voulu tenté d'agir sur la mixité sociale et scolaire s'est attiré les foudres de l'enseignement privé et d'une partie du gouvernement, et a donc échoué. Quant aux différents rapports qui ont été publiés ces dernières années, ils montrent qu'il existe peu de mixité sociale dans le privé et que son financement est parfois supérieur au public. Quant à son contrôle, il est presque inexistant.

Bayrou premier ministre est donc un mauvais signal, alors même que l'école publique, seule école accessible et ouverte à tous et toutes, est exsangue ! Le SNEP-FSU continuera de mener les batailles avec les collègues et de mettre la pression pour plus de moyens pour l'école publique et porter haut et fort la revendication « argent public pour l'École publique ».

Coralie BÉNECH

Mayotte : de l'urgence pour le 101^{ème} département français !

Mayotte a subi le terrible cyclone Chido qui a littéralement tout dévasté sur son passage et provoqué de trop nombreuses victimes dont il est difficile de faire le bilan à l'heure actuelle. Alors que le ministre de l'Intérieur démissionnaire Retailleau a porté pour première mesure de mettre un terme à l'immigration illégale, il serait plus que temps que l'État français engage un grand plan de développement de ce territoire départementalisé en 2011. Département le plus pauvre, Mayotte accumule des retards sur de nombreux domaines dont certains vitaux. Sur le champ éducatif, les élèves de primaire restent majoritairement scolarisés à mi-temps faute de places suffisantes dans les écoles, les conditions d'accueil dans le second degré ne sont pas à la hauteur des besoins. Dans le domaine de la santé, ce département est loin de répondre aux « standards » métropolitains ; il est déjà dans

l'incapacité de prendre en charge la population en temps normal et se trouve dépassé lors d'événements exceptionnels, faisant courir des risques épidémiques. L'accès à l'eau, habituellement déjà compliqué, est complètement hypothéqué et il en va de même pour l'énergie et nombre d'infrastructures.

Au-delà de la réponse urgente et nécessaire à apporter pour secourir et accompagner la

population dans cette tragédie - notamment au travers de la solidarité qui s'organise avec le SNEP et la FSU avec des dons à adresser à « Solidarité Laïque » - il faut que l'État prenne ses responsabilités et assume pleinement la départementalisation de Mayotte. Un grand plan d'investissement, un développement des services publics.. sont nécessaires pour sortir ce département de la misère dans laquelle il est depuis trop longtemps plongé. Pour le SNEP-FSU, il n'est pas question que l'État se réfugie derrière l'immigration pour s'échapper face aux défis à relever. La population mahoraise, les élèves ont droit au respect et à la reconnaissance qui leur sont dûs au même titre que les autres départements français.

Polo LEMONNIER



**Dons pour
Mayotte**

Shutdown français

L'école publique serait-elle devenue une variable d'ajustement dans les Bouches-du-Rhône ? Alors que la continuité du service public d'éducation est un principe de valeur constitutionnelle (décision du 25 juillet 1979), l'académie d'Aix-Marseille a décidé du jour au lendemain de ne pas renouveler

les contrats d'enseignant-es contractuel-les en charge de classes avec comme argument une enveloppe budgétaire épuisée. Conséquence : des élèves qui voient certaines matières disparaître subitement de leur emploi du temps. Ce « shutdown » français, inédit et gravissime, révèle surtout que la crise d'attractivité du

métier enseignant conduit à une embauche de contractuel-les si importante qu'elle dépasse les enveloppes dédiées.

L'urgence est à la revalorisation du métier enseignant, par l'augmentation de la valeur du point d'indice ainsi que par une refonte des grilles, et à des recrutements de personnels qualifié-es et formé-es à la hauteur des besoins.

Fabrice ALLAIN

S'informer pour agir !



Par Dominique PARVILLE

Depuis la rentrée de septembre, le SNEP-FSU propose de nouveaux formats vidéo, qui répondent chacun à des objectifs différents.

Avec « Questions de métier », vous trouverez des réponses en vidéo à des questions que se posent régulièrement la profession : la température dans les gymnases, les PAI, les déplacements des lycéen-nes... En moins de 2', des réponses à vos questions !



*Playlist
Questions
de métier*

Avec les « Carnets d'EPS », vous pouvez découvrir des pratiques de l'EPS, des regards de collègues, qui peuvent bien entendu vous inspirer dans votre quotidien



*Playlist
Carnets d'EPS*

Les « Échos des luttes », ce sont des combats menés par les collègues avec le SNEP-FSU, qui ont abouti à une victoire. Parce que les seules luttes déjà perdues, ce sont celles qui n'ont pas été menées !



*Playlist
Échos
des luttes*

Et bien entendu, comment ne pas reparler des « Soirées de l'EPS », qui ont fêté leur trentième épisode lors de la soirée « Le hand à 4, c'est quoi ça ? ». Toutes les soirées sont disponibles en replay



*Playlist
Soirées
de l'EPS*

La Chronique de *Castor et Paul Luxé*

Le roi et le caméléon

Dans les temps ancestraux, dans une contrée proche,
Campé sur son trône, serti d'or comme ses poches,
Le roi fier, puissant, omnipotent et serein
S'éloignait du pauvre peuple au futur incertain.

Dans son sillage royal, avare de sa place,
La queue courbée, pendue comme sa langue rapide,
En attente, à l'affût, tel le grand rapace,
Surveillait en cachette, Caméléon avide.

Se faufilant partout : assemblées et télé,
Libre de parler et de sa langue tirer,
Malgré son air niais et sa posture zélée,
Caméléon caché sortait pour attirer.

Caméléon gobait, gobait, gobait encore
Des mouches tournant autour des mauvais articles.
Le peuple gobait, gobait, gobait alors
Les raisons et excuses arguant d'un nouveau cycle.

À parler sans être données à la critique,
Les idées du caméléon infusèrent.
Il se fondait dans le paysage médiatique,
Il était désormais réponse à la misère.

Le roi, responsable de cela, et pas qu'un peu,
Pensant reconforter le peuple, décréta le vote,
Leur laissa le choix, mais alimenta le feu,
Entre le doux chausson ou la cinglante botte.

Dans le palais du roi, bureaux et ministères,
Sur son trône bientôt, c'en est presque imminent,
Comment désormais essayer de le faire taire,
Caméléon invisible apparaît maintenant.

La morale réside dans les bêtes cachées :
À quoi servent les yeux si ce n'est donc à voir ?
À faire et défaire, le peuple est décroché.
Le roi s'aveugle seul, à en donner le pouvoir.



DOSSIER

Public-Privé : l'École au cœur de la tourmente

La part de l'école privée dans la formation de la jeunesse ne cesse de croître. Ce dossier entend donner à voir les mécanismes et les effets d'une concurrence libre et totalement faussée, qui nuit gravement au service public d'éducation qui devrait pourtant être le creuset de toute la nation.

Histoire du dualisme scolaire

Même si les débats et querelles, certains ont parlé de guerre, portant sur les rapports entre enseignement laïc et confessionnel se développent dans la foulée de la révolution française, c'est après-guerre que les enjeux s'aiguisent, avec la progression régulière de la demande de scolarisation.

Une originalité française

À l'heure où la question de la dette publique et de sa réduction est mise en avant tous les jours dans les médias, on peut s'interroger sur ce fait incontestable : l'enseignement privé est financé à près de 80 % par l'argent public. La cour des comptes estime à 8 milliards les subventions publiques, et note l'opacité du système. Un rapport de parlementaires récent (rapport Vannier-Weissberg, 2024) situe la dépense plus près des 11 milliards. Un financement public du secteur privé à cette hauteur est une particularité française.

Lorsqu'on revient, même rapidement, sur l'histoire de ce « système », on note finalement la continuité d'une divergence fondamentale entre deux options politiques :

- celle du marché scolaire, de la liberté pour les plus aisés de choisir des établissements élitistes, bien dotés, en orientant les autres vers un enseignement public érodé, régulièrement dépouillé de ses moyens et de sa capacité à lutter contre les inégalités,

- celle d'un système scolaire démocratique, au service de la nation, laquelle n'interdit pas des enseignements alternatifs, mais ne les finance pas.

Le débat a longtemps porté explicitement sur l'institution d'un système laïc et public contre un système religieux et donc privé qui s'est même autoproclamé « enseignement libre ». Le poids des mots. Aujourd'hui on n'a gardé que les termes public/privé, même si la grande majorité des établissements privés sont d'origine religieuse.

Plusieurs dates importantes

Les « laïcs » remportent une victoire en 1945, lorsque l'assemblée constituante rejette la proposition du Mouvement Républicain Populaire (MRP, démocrate-chrétien) d'inscrire dans la Constitution la liberté de l'enseignement. Plus tard, en 1977 le Conseil constitutionnel reconnaît pourtant « la valeur constitutionnelle de la liberté de l'enseignement ».

Mais c'est la loi « Debré » de 1959 qui marque une véritable étape,

en instituant l'enseignement privé « sous contrat », lui permettant d'avoir des subventions publiques tout en reconnaissant le « caractère propre » des établissements (qui leur permet d'assumer un caractère confessionnel), avec cependant quelques contraintes comme le respect des programmes scolaires, etc.

Ce système fonctionne encore aujourd'hui mais a fait l'objet dès le début d'oppositions de part et d'autre : le camp laïc et progressiste refusant que l'argent public aille financer les établissements privés, le camp religieux et la droite réactionnaire refusant toute contrainte sur leur enseignement. À titre d'exemple, récent, la loi de 2021 contre les séparatismes soumet aux principes de neutralité et de laïcité les employé-es des organismes privés auxquels on confie l'exécution d'un service public. Il est désormais fait obligation de s'abstenir « de manifester leurs opinions politiques ou religieuses » dans le cadre de leurs fonctions. Pourtant, cette loi ne s'applique pas aux écoles privées, au nom du caractère propre... On constate les mêmes





66

la loi Blanquer de 2019 oblige les municipalités à financer les écoles maternelles privées...

déroations pour la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles. En fait, l'enseignement privé n'a eu de cesse de contourner la contrepartie de leur financement, c'est vrai sur la carte scolaire, la mixité sociale...

La victoire de la gauche en 1981 rebat les cartes politiques et ouvre un nouvel espace (vite refermé malheureusement). En matière scolaire, la perspective d'un grand service public « unifié » est avancé par Alain Savary, ministre de l'EN, en 1984. Plus d'un million de personnes descendent dans les rues pour défendre l'école « libre »

et François Mitterrand retire le projet. Dix ans plus tard, François Bayrou tente à l'inverse de favoriser l'enseignement catholique. Et on retrouvera dans les rues plus d'un million de personnes, mais cette fois-ci du camp opposé.

In fine, statu quo, même si de nombreuses réformes jusqu'à aujourd'hui signeront des avantages, ici ou là, pour l'école privée. Par exemple en 92, les accords Lang/Cloupet instaurent la répartition en matière de formation des enseignant-es et la distribution des postes en 80 % pour le public et 20 % pour le privé, alors que le

privé ne scolarise pas 20 % des élèves... Et la loi Blanquer de 2019 oblige les municipalités à financer les écoles maternelles privées...

Compte tenu de la dégradation du secteur public lié à une baisse régulière, en coût relatif, de l'investissement en moyens humains et matériels, le secteur privé, qui était conçu par Debré comme complémentaire du public est devenu en un demi-siècle un système concurrentiel pour les plus aisés.

Christian COUTURIER

LA FSU FACE À L'ÉCOLE PRIVÉE

L'histoire des mandats de la FSU à l'égard de l'enseignement privé évolue lentement mais sûrement. À l'occasion du congrès de Metz en 2022, la fédération s'est dotée d'un mandat qui peut se résumer à « argent public pour l'école publique ».

Ainsi, l'investissement public de l'État et des collectivités doit être uniquement en faveur des services

publics d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche. Sur le territoire, l'argent des collectivités territoriales ne peut servir ni à l'installation, ni au fonctionnement des établissements privés de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Cependant, même si l'enseignement privé ne disposait plus de financements publics, l'État doit s'assurer de

la conformité de ce qui s'y enseigne au regard des programmes et dispositifs.

En parallèle, la FSU estime que la lutte contre toute forme d'endocrinement des enfants et des jeunes nécessite un contrôle renforcé de l'État, en particulier dans les écoles privées hors contrat.

Polo LEMONNIER

École privée : tour d'horizon.

Dans notre République laïque, une et indivisible, la situation de l'enseignement privé pose des problèmes de séparatisme scolaire et social. Les données récentes montrent un accroissement de ce phénomène.

Écoles privées sous-contrat

À la rentrée 2022, l'enseignement privé sous contrat, financé à 75 % par la puissance publique⁽¹⁾, scolarisait 17,6 % des élèves, soit plus de deux millions dans plus de 7 500 établissements, avec de fortes disparités territoriales (plus de 50 % des élèves en Vendée, moins de 5 % dans la Creuse). 96 % de ces établissements relèvent de l'enseignement catholique, mais seulement 15 % des familles disent choisir le privé pour des motifs religieux.

Aujourd'hui, une part grandissante des familles choisissent le privé

« soit par crainte que le mélange social n'entraîne une baisse de niveau, soit par préférence pour des pédagogies traditionnelles et une éthique de travail et de l'émulation, aspects sur lesquels nombre de collèges privés ont fait de la surenchère pour mieux se démarquer des pédagogies « nouvelles » et « compréhensives » supposément en vigueur dans le public »⁽²⁾.

La part des élèves scolarisés dans le privé est en hausse depuis les années 2000, notamment depuis la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem en 2015 et celle du Lycée de Jean-Michel Blanquer en 2018.

Ainsi, tout affaiblissement de l'enseignement public et de l'ambition qui lui est porté, nourrit mécaniquement le recrutement dans l'enseignement privé. Le développement du concept de « bienveillance » au sein de l'École publique, a sans aucun doute servi le privé pouvant se revendiquer de « l'exigence ». Par ailleurs, l'application des réformes régressives ne se fait pas tout le temps dans le privé.

Un séparatisme et un « entre-soi » accentués !

L'étude de l'Indice de Position Sociale (IPS), indicateur mis en place en 2016, permet de lire la



mixité sociale des établissements scolaires.

L'évolution des statistiques entre 2017 et 2022 révèle un double mouvement : la « déprolétarianisation des collèges privés les plus populaires et l'embourgeoisement des collèges privés les plus favorisés »⁽³⁾. Par exemple, en 2017, la part des collèges privés parmi les 10 % des collèges les plus défavorisés (1er décile) était de 6 %, elle est inférieure à 0,5 % en 2022. Ce phénomène se lit aussi sur le temps long (au moins depuis 2003).

Les écoles privées hors-contrat

Les écoles privées hors contrat scolarisent peu d'élèves (3 % du privé), mais se développent fortement depuis les années 2000. Le nombre d'élèves scolarisés

dans ces structures a presque triplé entre 2011 et 2022.

On pourrait penser que ces écoles « libres » fonctionnent sans argent public. Ce serait aller un peu vite en besogne. En effet, plusieurs fondations permettent des dons qui ouvrent droit à réduction d'impôt pour aider ces écoles. Vous lirez sur le site de l'institut Kairos, présidé par l'ex-ministre sarkozyste Xavier Darcos, que les dons « ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % dans le cadre de l'IR et de 75 % dans le cadre de l'IFI »⁽⁴⁾.

Un ancien ministre sarkozyste promoteur de l'École privé hors contrat, Jean-Michel Blanquer qui écrit dans « L'École de demain » (2016) : « l'enseignement privé pourrait être un partenaire plus important encore du service public par sa capacité à

expérimenter et à accompagner certains des grands enjeux sociaux et sociétaux de notre temps » : des coïncidences ?

Ces évolutions n'ont rien de « naturel » et relèvent bien de choix politiques. Il est urgent d'agir pour remettre l'École Publique sur pied, stopper la marchandisation et la ségrégation sociale et scolaire et aller vers la fin du dualisme scolaire.

Alain DE CARLO

(1) la DEPP estime à 10,4 milliards d'euros le financement public vers l'école privée.

(2) Stéphane Bonneroy - La pensée 2024

(3) Pierre Merle - La pensée 2024

(4) IR : Impôt sur le revenu - IFI : Impôt sur la Fortune Immobilière

UN SÉPARATISME SCOLAIRE PARISIEN BIEN ANCRÉ

Du scandale de Stanislas à Affelnet, Paris est une illustration emblématique du séparatisme. À Paris les chiffres sont éclairants : 40 % de lycéen-nes fréquentent l'enseignement privé, 38 % des collégien-nes et 27 % des élèves du primaire, il n'existe pourtant aucun désert rural comme on peut l'observer sur certains territoires et les moyens de transport intra-muros ne manquent pas. D'ici 10 ans, la part d'élèves de

collège scolarisés dans le privé dépassera les 50 % si des mesures ne sont pas prises. Ce n'est pas la réforme d'Affelnet (affectation seconde), qui a certes permis des évolutions dans le public, qui changera profondément la donne, tant que les moyens suffisants ne seront pas attribués à l'enseignement public, tant qu'il n'existera pas des critères d'attribution pour les établissements privés, des parents feront le choix du

privé pour leurs enfants. Dans ceux/ celles qui font le choix du privé il y a des différences, choisir Stanislas ou l'école Alsacienne n'est pas anodin, mais ce qui est certain c'est que l'IPS de ces établissements est bien plus élevé que la moyenne et qu'Affelnet n'y a rien changé. Quand les moyens pour le public sont exsangues, la subvention pour Stanislas est scandaleuse, il est temps que ça change et que les moyens attribués au service public soient reconsidérés.

Coralie BÉNECH



Le Centre EPS et Société est une association professionnelle, créée par le SNEP-FSU. Elle s'est donné l'objectif de penser les questions de l'EPS dans ses rapports à l'école, aux questions sociales et sportives et, plus largement, aux débats idéologiques de l'heure.

Adhérer au Centre EPS et Société permet de produire la revue ContrePied et de donner quelques moyens de fonctionnement.

+ d'infos sur www.epsetsociete.fr

Des politiques publiques qui favorisent l'enseignement privé



Stéphane Bonnéry, Professeur en Sciences de l'éducation à l'Université Paris 8 et auteur de l'article « Favoriser l'école privée : 20 ans de politiques économiques », dans la revue *La Pensée* 2024/3 N° 419 (disponible auprès de la Fondation Gabriel Péri, ou en numérique sur Cairn).

Polo LEMONNIER : Votre article de recherche révèle que les politiques publiques menées depuis 20 ans favorisent l'enseignement privé au détriment du public. Comment cela se peut-il ?

Stéphane Bonnéry : Ils ont instrumentalisé deux vagues démographiques. Beaucoup d'enseignants sont partis à la retraite au début du XXI^{ème} siècle, ce qui a permis aux gouvernants de réduire des postes dans le public au niveau collège, LP et supérieur. Les postes ont en partie été déplacés au primaire, pour faire face à l'arrivée de la vague du babyboom de l'an 2000, mais a minima, en supprimant des RASED et des Toutes Petites sections de maternelle. Simultanément, l'effort demandé était moindre au privé, favorisé dans le ratio : le collège est son produit d'appel pour les familles, ils l'ont renforcé en affaiblissant le public. Idem avec la suppression du temps scolaire en primaire et collège : le privé vend sa capacité à encadrer aussi le périscolaire. Ce que paient les parents ne sert qu'à cela, car les postes sont payés par l'État et le fonctionnement

par les collectivités. Blanquer, en rendant obligatoire la maternelle, a contraint les municipalités à payer aussi la maternelle privée. Au fur et à mesure que la vague du babyboom de l'an 2000 a avancé dans le système, la stratégie a été la même : suppression d'heures en collège, puis en 2^{de} GT et LP, dégradations des conditions dans le public pour encourager à aller dans le privé.

P. L. : Sachant qu'il y a des révélations régulières sur les aides publiques attribuées, sur quelles données vous êtes-vous fondé pour votre démonstration ?

S. B. : Sur la statistique publique du ministère ces éléments sont disponibles chaque année : postes alloués et effectifs d'élèves. Cela a demandé un gros travail de compilation et de comparaison des évolutions entre public et privé.

Mais ce n'est pas le cas des budgets, qui restent dans l'opacité. Au-delà des sommes allouées pour les postes ou le fonctionnement ordinaire, il faudrait de la transparence sur tous les crédits complémentaires, sur projets.

Je n'ai travaillé que sur le primaire et le secondaire : l'opacité règne sur les crédits publics alloués à l'enseignement supérieur privé.

P. L. : Vous pointez également de nouvelles menaces. Pour l'enseignement secondaire et pour l'EPS en particulier, en quoi consistent-elles, à partir de la situation actuelle ?

S. B. : Une fois que l'État a payé les postes et les collectivités le fonctionnement, les familles ne paient que le reste à charge (périscolaire, projets). Le RN et la droite veulent un « chèque éducation » : l'argent public rembourserait les familles, autant d'argent manquant pour le public.

Et au sortir du confinement, Blanquer proposait de déscolariser l'EPS, les sciences, les enseignements artistiques et l'éducation civique, en le transférant au local, marchand, associatif ou collectivités. Mais avec la réduction des dépenses des collectivités, clairement, c'est une contrainte à marchandiser. J'avais montré cela dans l'article « L'école et la Covid-19 » dans *La Pensée* n°402, 2020. C'est plus que jamais d'actualité.

TÉMOIGNAGES

La place occupée par l'enseignement privé est dans certains territoires prédominante. Au travers de ces 2 témoignages, il est possible d'en prendre la mesure et de juger de l'étendue de la bataille qui est devant nous pour sortir de la concurrence subie par l'École publique.



> Marseille, pour vivre ensemble : privons d'argent le privé !

À Marseille, ville qui incarne pourtant le multiculturalisme en France, 20 000 élèves sont scolarisés dans le privé sur les 96 000 élèves que compte la cité phocéenne. Ce phénomène s'accroît à l'entrée en 6^{ème}.

Cette fuite vers le privé a des conséquences sur notre société : la fin du vivre-ensemble dans nos écoles. En témoigne ce cri d'appel d'une élève d'un lycée public populaire de Marseille : « On veut qu'il y ait des blancs » ! (article du Monde 03/12/2018).

Au-delà de l'entre-soi social que favorise le privé à moindre coût pour les familles, il favorise également un entre-soi ethnique inacceptable, dont les enfants et les familles ne sont pas dupes.

Pourtant, cette double ségrégation est massivement financée, sans contrôle, par l'État à hauteur de 12,2 milliards d'€ en 2020. Mais pour quels résultats ?

Pour mettre fin à cette ségrégation sociale et ethnique, mobilisons l'argent public pour l'École publique et pour le vivre et réussir ensemble.

Jean CUGIER
Co Secrétaire Académique SNEP-FSU Aix-Marseille

> Le Morbihan, à l'avant-garde du séparatisme scolaire !

À l'instar de la Bretagne, l'enseignement privé catholique scolarise « fort » dans le Morbihan : 55 communes (sur 249) n'ont pas d'école publique (22 % contre 1,47 % des communes en France), 45 collèges privés, 42 publics avec les 2 seules villes françaises de plus de 10 000 d'habitants sans collège public (Guidel et Saint-Avé), ou encore 10 LGT (14 privés) et 13 LP (6 privés) !

Au-delà de la forte densité, c'est l'inégalité sociale qui crève les yeux lorsque l'on regarde la population scolaire des 2 réseaux. Indice de Position Sociale (IPS) à l'appui, parmi les 10 % d'établissements les plus favorisés, 3/4 sont privés, alors que parmi les 10 % des collèges les plus défavorisés, seuls 2 sont privés. Cette fracture sociale et scolaire est la même en lycée-LP avec une surreprésentation du privé dans les lycées les plus favorisés, 90 % des lycées publics professionnels ayant un IPS < 100, alors que ce n'est le cas que d'un tiers des lycées privés.

La fracture se lit aussi en termes d'offre scolaire : ouverture d'annexe d'établissements dans une commune sans collège, filières concurrentes aux lycées publics du secteur, sections sportives en nombre, dérogement aux politiques éducatives nationales (réforme du collège, choc des savoirs, congés scolaires, ...).

Dans le Morbihan, la gestion de l'orientation post 3^{ème} échappe à la procédure officielle Affelnet ! Les lycées privés peuvent choisir leurs élèves, avec une méthode de préinscriptions anticipées, dès février, accompagnées du versement d'arrhes !

Malheureusement, à ce jour, l'École publique, laïque, de proximité, pour tous et toutes reste encore un combat pour la FSU.

Olivier LEROY
Co Secrétaire Académique SNEP-FSU Rennes



Sortir la formation professionnelle des griffes du patronat

La formation professionnelle, depuis le 19^{ème} siècle, est en tension entre le patronat et sa volonté d'adéquation de la main d'œuvre aux besoins économiques locaux, et une vision humaniste pour une formation scolaire complète élevant le niveau de qualification et de connaissances.

La circulaire du 4 décembre 1926 de la DET (Direction de l'Enseignement Technique) précise : « En droit, l'ouvrier est aussi un citoyen et un homme. Comme tel il n'est pas un moyen mais une fin ; il doit non seulement être capable de produire, mais aussi de penser ». Dans cette volonté de scolarisation de la formation professionnelle est créé en 1985 le Baccalauréat professionnel (4 ans contre 3 pour les autres Bac), avec une alternance temps scolaire-

périodes de formation en milieu professionnel.

Néanmoins, les attaques contre la formation scolaire des élèves et pour accroître le primat de l'entreprise s'intensifient : 2009, la réforme Darcos réduit le bac pro à 3 ans ; 2018 la réforme Blanquer réduit la formation avec une 2^{nde} Bac Pro indifférenciée et une baisse significative du volume horaire de formation ; 2023 la réforme Grandjean souhaitée par E. Macron diminue encore les horaires, pousse l'adaptation des horaires et des contenus au contexte local du bassin d'emploi, et réduit la classe de terminale avec le parcours en « Y » qui envoie toujours plus tôt les élèves en entreprise.

Parallèlement à cette attaque de la formation professionnelle scolaire,

l'apprentissage est fortement soutenu : aides aux entreprises, campagnes de promotion, et ce, malgré sa formation générale restreinte, les inégalités dont il est porteur et un taux de ruptures de contrat élevé.

Le SNEP-FSU revendique une formation professionnelle formant l'Homme et la Femme, le/la travailleur-euse, le/la citoyen-ne. Le cadre national des diplômes atteste d'une qualification protectrice du/de la salarié-e qui favorise sa reconversion. Une formation complète aux métiers est indispensable, notamment au vu de leur évolution pour répondre aux enjeux à venir (crise climatique, vieillissement de la population...).

Éric DONATE



Écoles de productions : quand le financement public développe le privé hors contrat

Ces Écoles ont été promues par la loi « avenir pro » et portées par le gouvernement qui souhaite en développer une centaine d'ici 2028.

Ces Écoles, relativement peu connues, visent la formation « sur le tas » dans des entreprises locales de jeunes qui travaillent gratuitement pour lesdites entreprises. Les enjeux de sécurité, de qualité des contenus de formation, de démocratisation, d'émancipation n'y sont qu'accessoires. L'important restant que ces entreprises aient leur propre « école », de la main d'œuvre gratuite,

sans rien dépenser. Les fonds publics y sont fortement sollicités jusqu'à 85 % avec un coût élève pouvant atteindre 29 700 euros, quand celui d'un élève de lycée professionnel est en moyenne de 13 760 euros. Au-delà de ces fonds publics, le mécénat y permet une défiscalisation des fonds privés et les collectivités territoriales offrent gratuitement l'usage d'équipements.

Un communiqué intersyndical et associatif (FSU, UNSA, FO, CGT Educ'Action, SNALC, SUD, FCPE, JPA) faisant suite au Conseil Supérieur de l'Éducation où ont été, une nouvelle fois, rejetés les différents

dossiers présentés, se concluait par la nécessité « de mettre fin à ce système qui gaspille l'argent public et organise l'exploitation de jeunes, très souvent mineur-es, pour une formation sans aucune garantie de qualité et de réussite aux examens ». Il indiquait que « tout cela relève de la gabegie et de l'escroquerie ! Pour obtenir une première qualification professionnelle par un diplôme, gage d'une formation professionnelle et générale globale et émancipatrice, **le financement alloué à ces écoles de productions doit cesser et revenir à l'École publique** ».

Benoît HUBERT



Le développement du privé supérieur : une volonté politique

Au-delà des effets d'une mise en marché voulue par le processus européen de Bologne, le développement de l'enseignement privé supérieur s'inscrit dans une volonté politique.

En témoigne tout d'abord l'insuffisance manifeste d'investissement pour le supérieur public, alors qu'il s'agissait de répondre à la hausse des effectifs consécutive au baby-boom de 2000 et au développement des poursuites d'études.

En témoignent aussi les aides financières publiques y compris

pour les établissements qui obéissent à un but lucratif. Celles liées à l'apprentissage ont constitué une véritable manne. Quant au soutien public par les subventions ou les avantages accordés par les collectivités territoriales et les investissements de bpiFrance, il constitue une dynamique favorable à l'investissement privé dont les fonds de pensions. L'absence de transparence de ce secteur rend difficile d'en appréhender précisément tous les contours, mais il se caractérise par une concentration économique entre les mains de grands groupes.

En avril 2024, un rapport de l'Assemblée nationale dénonçait

leurs pratiques frauduleuses trompant les étudiant-es sur les contenus de formations et les diplômes, surfant sur les incertitudes de Parcoursup, incitant à l'endettement étudiant. Et face à ces dérives, rien n'a été mis en œuvre pour réguler les pratiques.

C'est bien une volonté politique de champ libre et de soutien qui permet la forte croissance de l'enseignement supérieur privé.

Paul DEVIN - Président IR FSU



Formations supérieures privées : méfiance !

Entre 2017 et 2023, en partie à cause de la sélection qui s'est généralisée insidieusement via Parcoursup, la part des étudiant-es inscrit-es dans des formations supérieures relevant du privé est passée de 20 % à 26 %, alors que leur part dans l'enseignement supérieur public est restée stable.

Le supérieur privé est multiple : « universités » catholiques, écoles de commerce (initialement liées aux chambres de commerce régionales) mais aussi formations à but lucratif portées par des multinationales qui se développent principalement sur des filières courtes (BTS

ou formations dans des écoles professionnelles qui recrutent juste après le bac) organisées sur des niches. Les formations "sport" en font partie et fleurissent - sur Parcoursup mais aussi hors Parcoursup - avec des frais d'inscription élevés voire très élevés (IPMS, IPSO sport, AMOS SBS, ESG sport, etc.) et des formations dont la qualité est loin d'être à la hauteur. Beaucoup de ces formations privées ne délivrent pas de diplômes reconnus par le ministère de l'enseignement supérieur, mais des certifications (relevant du ministère du travail) dont la reconnaissance est bien moindre.

Le rapport de la Direction générale de la concurrence, de la

consommation et de la répression des fraudes publié en décembre 2022, met en garde sur les dérives de ces formations privées. 56 % des 80 établissements contrôlés se sont avérés être en anomalie sur au moins un des points de la réglementation, dont des pratiques commerciales trompeuses et mensongères, mais également l'utilisation de termes tels que « licence », « master » ou « doctorat » ou d'un terme approchant, sans que l'établissement n'y soit habilité.

Anne ROGER - Co Secrétaire Générale SNESUP-FSU

Handball à 4, c'est quoi ça ?

Tel était le titre de la 2^{ème} soirée de l'EPS/ saison 5 qui nous invite à approfondir la connaissance de cette pratique, tant dans le monde scolaire que fédéral. Les intervenant-es⁽¹⁾ issu-es des sphères universitaire, scolaire, fédérale et du haut niveau développent la genèse de cette pratique, son utilisation par des enseignant-es d'EPS et des entraîneur-es et son intérêt dans la formation des élèves mais aussi des joueur-euses de handball à 7.

Quand et pourquoi le handball à 4 s'est-il développé ?

Le handball à 4 s'inspire de pratiques telles que le sandball ou le beach handball (pratique « spectaculaire » présentée et promue lors de la soirée). Jouer dans la largeur du terrain de handball à 4 contre 4 fait son apparition dans les gymnases il y a une dizaine d'années, pour permettre au plus grand nombre de pratiquer malgré des effectifs importants.

Les enseignant-es d'EPS, les formateur-rices à l'université et les entraîneur-es constatent son intérêt pédagogique, analysent son large potentiel pour la formation des joueur-euses et perçoivent ses avantages pour une pratique aux différents âges de la vie.

La fédération labellise ainsi le handball à 4 depuis 5 ans dans une vision de performance sociale

(tous âges). Elle devient une APSA soumise à l'étude en EPS, évaluée au Bac et pratiquée aux concours de recrutement depuis 2022. C'est enfin une activité au service de la performance dans la pratique en club et de haut niveau, en permettant d'isoler des problématiques précises caractéristiques du handball moderne (alternance possession/ non possession, jeu rapide et tirs/ buts nombreux, relation au pivot dans la relation à 3 considérée comme la cellule de base).

Les avantages de la pratique du handball à 4 dans l'école :

Cette pratique cumule les avantages. Outre l'augmentation du temps de pratique, du nombre de tirs et buts ou encore des duels « tireurs/gardiens », elle accroît le volume de jeu et facilite l'accès de tous et toutes aux rôles de traverseur-euse, tireur-euse, marqueur-euse et voleur-euse de ballons. Les émotions liées à la capacité de tirer et voler le ballon sont ainsi vécues par tout le monde.

Le handball à 4 permet également de faciliter la mixité à condition « d'interdire la neutralisation et de permettre le contrôle » (Pascale Jeannin et Antoine Maurice) et d'acquérir des savoirs authentiques entièrement liés à la culture handball.

En EPS, le traitement didactique du handball à 4 vise à se libérer



des règles fédérales pour faciliter la construction des rôles de traverseur-euse et de tireur-euse et ainsi faire « vivre une tranche de vie de handballeur-euse » à tous et toutes les élèves (Maurice Portes).

Exemple d'évolution d'une séquence d'apprentissage en EPS :

L'équipe EPS du collège Victor Hugo d'Aulnay-sous-bois a opéré des choix didactiques réfléchis, discutés et expérimentés qui visent le « TOUS.TES TRAVERSEUR-EUSES » et le « TOUS.TES TIREUR-EUSES ». Le point clé de cette démarche est de donner des pouvoirs d'agir aux élèves et de limiter les interdits. Le handball de course qui autorise les élèves à courir avec le ballon est ainsi proposé comme entrée dans l'activité. Par la suite, les défenseur-euses auront



le pouvoir de toucher l'attaquant-e en possession du ballon pour l'arrêter. Dans un 3^{ème} temps, les élèves pourront alterner 3 pas/1 dribble sans la règle de la reprise de dribble pour faciliter la prise d'informations. De nouveaux pouvoirs d'agir sont donnés aux élèves au fur et à mesure de leur progression en EPS.

Cette pratique scolaire, didactisée, répond totalement à la culture de l'APSA : jeu rapide vers l'avant, jeu à 3 qui construit la relation au pivot et tirs/buts nombreux. L'équipe enseignante constate également le transfert des acquisitions technico-tactiques de leurs élèves dans la pratique du handball à 7 lors des compétitions UNSS.

Notons que cette activité a fait des émules au-delà de nos frontières. Les enseignant-es en Palestine la promeuvent pour toutes les

66

Le handball à 4 permet également de faciliter la mixité...

raisons explicitées et pour son organisation avec peu de matériel (terrain, plots et ballons).

Pour conclure :

Au cours de cette soirée, les invité-es ont exprimé un large accord et fait la démonstration que le handball à 4 était prometteur tant pour la formation des élèves, des étudiant-es que des pratiquant-es en club et de

haut-niveau de handball à 7. À leurs yeux, cette activité devrait occuper une place à part entière dans les compétitions organisées par l'UNSS.

(1) Eric Baradat, responsable de la filière féminine de la FFHB, Pascale Jeannin, vice-présidente de la FFHB, formatrice en STAPS, Jennifer Bouchez, professeure EPS à Aulnay-sous-Bois, Antoine Maurice, professeur EPS au STAPS de La Réunion, Clarisse Mairot, internationale française de HB.

Quelle est la place des émotions en EPS ?

La 3^{ème} soirée de l'EPS/ saison 5 nous invite à étudier finement l'évolution et la place des émotions dans nos sociétés, à l'école et en EPS. Les invité-es apportent leur regard précis et concret sur le lien entre techniques et émotions dans les apprentissages sportifs et artistiques. Retour sur cette soirée riche et éclairante pour les enseignant-es d'EPS.

Quelques apports théoriques sur les émotions dans la société et à l'école

Georges Vigarello évoque différentes émotions telles que la colère, le plaisir, la tristesse, la fureur ou la joie. Il nous précise que ces émotions n'ont pas toujours été acceptées ou traitées de la même façon au cours du temps. Il cite comme exemple ce que la guerre pouvait susciter comme émotions : au moyen âge elle évoquait la joie et l'exaltation quand aujourd'hui elle renvoie davantage au dégoût ou à la peur. Le comportement souhaité dans nos sociétés contemporaines tend vers un contrôle et une intériorisation des émotions. C'est un des rôles qui va être attribué à l'École.

Paul Devin nous apprend qu'au début du XX^{ème} siècle, Raison et Émotions ont été opposées à l'école. Le rôle attribué à cette dernière était alors de construire le jugement raisonné. Il s'agissait d'apprendre aux élèves des classes populaires à faire taire leurs

émotions pour ne pas affaiblir la discipline, l'ordre.

Georges Snyders dans son ouvrage « Joie à l'École » développe une autre vision et défend que les apprentissages doivent se faire « avec confiance et allégresse », la joie étant provoquée grâce à l'émancipation qui résulte de l'acquisition des savoirs. Ainsi, Paul Devin plaide lui pour la mise en place dans nos classes et dans nos enseignements de la dialectique RAISON/ÉMOTION.

EPS et émotions

Gilles Ulrich interroge le lien entre les techniques et les émotions et

la part qu'occupe les affects dans les apprentissages. Il a identifié différents registres de technicité : Registre de maîtrise / Registre de lecture / Registre de transformation, d'innovation / Registre de participation (rôles sociaux). Il les a illustrés avec la passe par-dessus l'épaule d'un élève débutant en rugby. Il montre ainsi comment les affects sont des carburants de l'activité des élèves. Il s'agira également pour l'enseignant-e d'identifier les motifs d'agir des élèves. La gestion des émotions est d'ailleurs de plus en plus mise en lumière dans le haut niveau avec le recours à la préparation mentale comme garante de meilleures performances.



Si l'on s'intéresse aux activités artistiques, Sylvaine Duboz distingue la place des émotions en sport et dans les activités artistiques. Pour elle, dans le sport, le/la pratiquant-e vit des émotions, alors qu'en danse le/la pratiquant-e cherche à provoquer des émotions chez le/la spectateur-riche.

Cependant, les artistes devront apprendre à gérer leurs propres émotions (la mise à nue du/de la danseur-euse ou la peur de la chute pour le/la circassien-ne par exemple). Et c'est la maîtrise et la précision du geste technique qui leur permettront de dépasser les émotions limitantes.

Jérôme Visioli nous présente la place des émotions en EPS des années 60 à aujourd'hui, au regard des concepteur-rices, des textes officiels et des praticien-nes. On voit ainsi apparaître une prise en compte des émotions et en particulier du plaisir, de plus en plus importante. Mais la gestion

des émotions par les enseignant-es est complexe et dépend de leur conception de l'éducation. De plus, les émotions peuvent faire peur, elles sont difficiles d'accès et sont vécues de façon singulière par les élèves. Enfin, la prise en compte des émotions peut être associée à une mise à distance avec les savoirs culturels à transmettre à l'école. Il est intéressant de réfléchir plus explicitement à la prise en compte des émotions des élèves en EPS et cela, d'autant plus que c'est une attente forte de leur part. Des travaux autour de la peur débutent et semblent intéressants à mener.

EPS et émotions : exemples en boxe française et en basket-ball

Fanny Richaud décrit la façon dont elle gère les émotions de ses élèves au cours d'un cycle de boxe française. Elle a relevé 4 émotions prioritaires : peur / colère / stress / satisfaction. Elle cherche à obtenir un engagement moteur important chez eux/elles. Cet engagement provoque un ressenti positif chez les élèves. Elle nous décrit différentes situations d'apprentissage avec une progressivité qui va permettre à ses élèves « d'apprivoiser » les émotions ressenties. Un 1^{er} prérequis est l'aménagement de l'environnement avec des repères culturellement parlants, rassurants et limitant les débordements des élèves. L'entrée dans l'activité sous forme ludique suscite des émotions positives. La gestion de l'opposition et du contact se fera dans un premier temps avec des groupements affinitaires puis avec des contacts progressifs : sur les gants, sur les cibles mais sous forme de passage de grades, puis avec une opposition modérée avec des contrats de touches personnels et enfin dans le cadre d'assauts très encadrés. Les rôles d'arbitre et de juge sont également introduits et

travaillés tout au long du cycle avec des techniques spécifiques et un accompagnement de l'enseignant-e pour rassurer tireur-euses comme arbitres.

Mehdi Belhouchat considère que le plaisir éprouvé par l'élève dépend du bilan affectif à la fin d'une leçon d'EPS au regard des expériences et des émotions vécues. Il cherche ainsi à générer des pics émotionnels et des fins heureuses dans ses leçons. Il s'agira d'étudier la courbe émotionnelle des élèves au cours de la leçon pour pouvoir configurer des environnements d'apprentissage qui suscitent des émotions. Il nous présente une expérimentation réalisée en basket avec un « buzzer beater » : le fait de marquer dans les dernières secondes du match. Cela provoque un pic émotionnel chez les élèves. Il sera nécessaire d'ajuster la durée du buzzer beater en interrogeant les élèves sur leur ressenti. Il plaide pour la construction d'outils pour les enseignant-es qui les aideraient à identifier le ressenti des élèves.

Pour conclure, la prise en compte des émotions en EPS invite à une réflexion didactique et pédagogique approfondie autour des APSA de la part des enseignant-es. À l'école, les élèves doivent apprendre à ne pas réussir tout de suite. La gestion des émotions du continuum déplaisir/plaisir est incontournable. C'est parce qu'on dépasse des obstacles et qu'on se transforme, qu'on a accès à des émotions fortes. Mais pour que tous-tes nos élèves atteignent et vivent des émotions fortes, il sera nécessaire d'avoir des cycles d'apprentissage longs.

Mélanie PELTIER et
Alexandre MAJEWSKI

Soirée de l'EPS
n° 4 / Saison 5

gym en EPS ?

ANVIER 18H30 / 20H

Les Soirées de l'EPS
Nouveauté !

sont désormais
en direct sur
YouTube

IDÉES EN MOUVEMENT

Le vrai et le faux

À l'heure de l'infodémie, il devient de plus en plus complexe de décrypter ce qui est vrai et faux. Quelques idées en mouvement pour essayer de comprendre comment sauver la vérité à l'heure des fake news ? Cet article s'appuie sur l'émission « Grand bien vous fasse » diffusée le mardi 22 octobre 2024, sur France Inter.

Freud affirmait en 1921 « *Les foules n'ont jamais soif de vérité, elles réclament des illusions auxquelles elles ne peuvent renoncer. Chez elles, l'irréalité prend toujours le pas sur la réalité* ». La récente élection de Donald Trump, dont la capacité à tenir des propos vrais sur son temps de parole a été estimé à 3 % (PolitiFact Institute), interroge fortement sur le crédit apporté à la vérité par chaque citoyen. L'exemple de ses propos racistes à l'égard des immigrants Haïtiens, tenus lors du débat Trump-Harris du 11 septembre, interpelle : « *They're eating the dogs, they're eating the cats* ». Déterminer ce qui est vrai et faux n'est plus le paramètre important, il s'agit simplement d'attirer l'attention des individus comme l'explique François Noudelmann dans son ouvrage : *Peut-on encore sauver la vérité ?* (2024). Dans cet exemple, ce mensonge permet

“

La propagande est aux démocraties ce que la violence est aux dictatures”

Noam Chomsky, édition Seven Stories Press, 2002

d'attirer l'attention sur une autre idée relative aux dangers de l'immigration. L'opposition vérité/mensonge ne semble plus d'actualité, c'est la captation de l'attention, des médias qui prime en racontant tout, sans aucune limite.

Dans une certaine mesure, l'idée de vérité a disparu parce que

les faits, leur véracité et leur évidence ne constituent plus une préoccupation centrale, partagée par tous. La recherche de la sollicitation de l'émotion, de l'audience prime sur l'argumentation raisonnée se basant sur des faits vérifiables. Cette évolution se retrouve dans la notion d'ère de la post-vérité. Elle correspond

« à des circonstances dans lesquelles les faits objectifs ont moins d'influence pour modeler l'opinion publique que les appels à l'émotion et aux opinions personnelles » (Oxford Dictionary). En effet, « la possibilité de dire le vrai pour tous, au nom de la raison, s'est effacée au profit d'un discours à la première personne « je dis ce que je pense que je ressens et donc j'ai raison ». C'est ma vérité, chacun sa vérité » selon François Noudelmann. Nous croyons à nos propres vérités au sein de nos « bulles épistémiques » confortées par des médias véhiculant des informations en adéquations avec nos croyances. Les algorithmes organisant les réseaux sociaux, contribuent également à renforcer ces bulles en nous soumettant des contenus confirmant nos propres croyances, goûts culturels et valeurs politiques. Ensuite, nous sommes en capacité de défendre nos opinions contre des éléments qui viendraient contredire nos croyances au sein des « chambres d'écho ». Quand un fait contrarie nos croyances, nous tentons de démontrer qu'il est faux. En diffusant notre démonstration sur les réseaux sociaux pour renforcer notre bulle épistémique, nous pouvons devenir acteur de la propagation de fake news.

Comment expliquer l'avènement de l'ère de la post-vérité ?

Tout d'abord, la démocratisation de l'accès aux savoirs a contribué à remettre en question les faits présentés par des Institutions ou Autorités délivrant certaines vérités. Chacun peut accéder à des connaissances ayant pu être dissimulées par le passé. Mais ce progrès fait émerger un problème : comment imaginer l'évidence d'une vérité quand nous devons admettre en même

temps qu'une vérité est discutable ? En effet, penser qu'une vérité s'inscrit dans une temporalité et qu'elle peut être remise en question constitue le fondement du raisonnement scientifique. C'est bien la discussion, l'interprétation de résultats qui permet de valider ou non une vérité scientifique. Sur cette base, conserver une position critique face aux prescriptions d'experts, que nous ne pouvons vérifier, et considérer que les vérités avancées ne sont pas des mensonges paraît complexe.

Ensuite, la naissance de l'information en continu a constitué un moment de bascule. En effet, l'information à portée de main, tout le temps et pour tous, a créé un désarroi. Deux éléments peuvent être distingués pour expliquer l'impact de l'information en continu sur l'importance de la vérité : l'infobésité et l'infodémie. L'infobésité correspond à l'existence d'un flux d'informations empêchant leurs assimilations et limitant l'envie d'accéder à de nouvelles informations. L'infodémie correspond à la propagation massive de fausses informations au point de devenir prégnantes dans le débat public. Quand les deux éléments se combinent, il devient difficile, pour les autorités, de remettre en cause des croyances sur la base d'un raisonnement scientifique s'appuyant sur des preuves.

Vouloir sortir de l'ère de la post-vérité est-il un combat perdu d'avance ? La conservation d'une forme d'indignation par rapport aux mensonges apparaît comme un élément essentiel pour exister dans cette ère de la post-vérité. Le fait d'imaginer que ce qui est dit est faux, nous pousse à aller chercher la vérité. « Tant

LE VRAI ET LE FAUX

Spinoza fait une distinction entre le vrai et la réalité. La réalité vient qualifier les choses qui nous entourent, le vrai est un jugement sur les choses. Lorsque je vais décrire une situation par exemple mes conditions d'enseignement, mon gymnase vétuste, le bruit... Le principal du collègue ne peut pas me dire que ce n'est pas vrai. Il est sur un jugement d'une réalité. Le soleil n'est ni vrai, ni faux, il est réel. La vérité désigne l'adéquation entre ce qu'est réellement une chose et ce que l'on pense d'elle. Dans mon cas, la vérité c'est que ce gymnase n'est pas une installation sportive qui me donne des bonnes conditions d'enseignements.



Pour continuer :
Gaston Bachelard,
La Formation de
l'esprit scientifique

qu'il y aura encore un individu scrupuleux ou indigné pour dire « ce n'est pas vrai », la vérité luira encore dans la nuit » (François Noudelmann dans son ouvrage Peut-on encore sauver la vérité ?).

Florian MELL



Pour lire l'intégralité
de l'article



INTERVIEW

PAR
BRUNO CREMONESI

Sur le ring, l'important c'est la réflexion et l'analyse

Claire-Marie Dramé est Championne du Monde de savate Boxe française et aussi professeure d'EPS dans l'académie de Créteil. Elle plonge dans le sport et son métier avec passion. Entre ses entrainements et sa vie de famille, elle a développé une section sportive pour faire vivre aux élèves des émotions que seul le sport peut créer.



© Center Training - Championnats d'Europe SBF combats 09-2022



© Center Training - Championnats d'Europe SBF combats 09-2022

Bruno Cremonesi : **Peux-tu présenter ton parcours sportif et professionnel ?**

Claire-Marie Dramé : Je suis prof d'EPS depuis 2008. Je travaille à Villeneuve-Saint-Georges dans un collège REP + depuis 2014.

J'ai découvert la boxe française au STAPS et j'ai eu un coup de cœur pour la discipline. Je me suis investie à fond et quand je suis arrivée en région parisienne, je me suis inscrite en club.

J'ai intégré l'équipe de France en 2011. En 2017, j'ai gagné mon premier titre européen. Après cette victoire, j'étais censée arrêter. J'ai eu 2 garçons. Suite au Covid, j'ai eu besoin de reprendre le sport. J'ai repris à fond et je suis devenue Championne d'Europe en 2022 en Combat et Championne du Monde de savate 2024 en Assaut. À cette période je dois vraiment arrêter les compétitions car cela

demande beaucoup d'exigence et d'entraînement. Mais le Sénégal organise les championnats d'Afrique au mois d'avril 2025. Il y a des chances que j'y participe. Je crois que je vais décaler ma pause de quelques mois.

B. C. : **Quelle est la différence entre Assaut et Combat ?**

C-M. D. : En Combat, on recherche l'efficacité, on va frapper fort. Les points ne comptent que si tu frappes fort et évidemment il y a la recherche du chaos. En Assaut, c'est à la touche. Tu n'as pas le droit de frapper fort, tu dois toucher ton adversaire mais sans puissance. Celui qui gagne à la fin, c'est celui qui a touché le plus de fois et le mieux. C'est-à-dire avec le plus de techniques, de curiosité, de virtuosité... Par exemple en boxe française on va valoriser les enchaînements pieds-points.

B. C. : **Peux-tu revenir sur ton titre ?**

C-M. D. : Lorsque je reprends la boxe, en 2022, je gagne un titre de vice-championne d'Europe. J'ai beaucoup de mal à digérer cette défaite en finale, donc je fais une pause d'un an, j'ai besoin de couper. Quand je reviens en 2023, je m'investis à 100 %. En finale France, je perds contre Fanny Serena et encore une fois je le vis très mal. La première se qualifie pour être membre de l'équipe de France et je refuse ma sélection.

Comme j'ai la double nationalité car je suis mariée avec un sénégalais, le Sénégal fait appel à moi. J'accepte et je boxe en Slovénie sous les couleurs du Sénégal. En

finale je gagne contre la française. J'étais très fière d'apporter cette victoire au Sénégal, c'est un pays qui a besoin d'être représenté au niveau international.

B. C. : **Comment concilies-tu ton métier, ton entraînement, ta vie perso ?**

C-M. D. : C'est une organisation au millimètre. J'ai des semaines très chargées. Le matin, j'ai la chance de commencer tous les jours à 10h00. Je dépose mes 3 enfants de 4, 6 et 9 ans à 08h 30 et après j'ai une séance de renfo musculaire avant de partir au travail. À 12h00 après les cours, 4 fois par semaine je fais du fractionné sur la piste. Je m'entraîne 4 soirs dans la salle de boxe. Je finis les semaines fatiguée car je travaille à plein temps. Je suis aussi très attachée à ma vie de famille et je passe du temps avec eux, je les emmène souvent avec moi dans les compétitions, dans le sport scolaire...

B. C. : **Pourquoi as-tu continué à être professeure d'EPS ?**

L. G. : Je suis passionnée par mon métier, par les jeunes... Je m'investis beaucoup car j'ai envie de transmettre ma passion du sport, de donner confiance aux jeunes, leur montrer que par le sport, ils vont vivre des émotions incroyables. Les émotions du sport, ils ne pourront les vivre nulle part ailleurs.

En 2018 j'ai créé une section sportive qui obtient vraiment de très bons résultats.

Je cherche à transmettre la dimension tactique de la Savate boxe française. Ce que j'aime dans cette activité c'est l'analyse de la boxe de l'adversaire pour essayer de déjouer ses plans, de trouver son point faible.

Sur le ring, l'important c'est la réflexion et l'analyse.

QUESTIONS de MÉTIER

En déterminant les conditions d'étude et d'enseignement et en amorçant les évolutions de la discipline et du métier, les questions qui se posent dans le quotidien des professeur-es d'EPS nécessitent un traitement spécifique mais toujours considéré dans une perspective collective

Force est de constater que notre rubrique « Questions de métier » répond à une forte attente. Depuis le début de l'année, vous êtes nombreux-ses à nous solliciter concernant des situations du quotidien, liées au métier ou à une situation individuelle. Pour le SNEP-FSU, toutes les problématiques particulières appellent un traitement immédiat et adapté susceptible de concourir à un gain collectif et d'ouvrir le chemin à des transformations générales et durables.

Ressenti quant au métier, pratiques professionnelles, vie des équipes, obstacles et injonctions, vos questions appellent à la mise en place d'un grand « observatoire de l'EPS », sur lequel travaille actuellement le SNEP-FSU.

Par le flou qui plane désormais dans toutes les dimensions de notre métier, nous observons la

volonté politique de transformer le métier enseignant. La versatilité institutionnelle s'ajoute aussi aux réformes qui s'enchaînent sans répit et surtout sans bilan de leur application. D'une situation où l'enseignant-e avait des droits, relativement stables depuis de nombreuses années et sans surveillance particulière, il ou elle passe de façon récurrente en une situation de demande, soumise au bon vouloir de sa hiérarchie avec laquelle il faut entrer parfois en bataille.

Cela crée parfois un certain découragement pour effectuer les démarches nécessaires ce qui, in fine, aboutit à des économies budgétaires : nous basculons d'un déficit structurel de moyens à une responsabilisation individuelle. En quelque sorte, si vous n'avez pas touché l'indemnité Spéciale de Sujétion pour les classes à examens, c'est que vous n'en avez pas fait la demande... Si vous n'avez pas vos 3h d'AS dans votre service, c'est que vous ne vous êtes pas battu-es pour !

C'est une manœuvre qui conduit à isoler les personnels et à multiplier les tâches administratives qui pèsent de plus en plus sur la profession, créant de l'épuisement.

Nous basculons vers un métier multitâches et c'est le nombre et la variété de vos questions qui le prouvent. Si vous avez un bref aperçu des questions développées dans cet article, vous pouvez en retrouver l'intégralité sur notre site ou bien directement sur notre chaîne YouTube.

Pour reprendre en main votre métier, continuez à nous suivre et faites remonter vos questions à claire.sackepey@snepfsu.net

Claire SACKEPEY



Pour revoir tous les clips depuis la rentrée



66

Tout savoir sur l'ISOE

L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves « reconnaît » les missions liées au service d'enseignement.

Elle comporte une **part fixe** versée au prorata de la quotité de service et une **part modulable**, attribuée aux professeur-es principaux-ales et professeur-es référent-es en lycée ; le montant varie selon le niveau de classe.

Les missions qui sont définies derrière cette indemnité sont l'aide et le suivi du travail des élèves, l'évaluation, le conseil pour les choix d'orientation, mais aussi les réunions d'équipes pédagogiques, conseils d'enseignement, conseils de classe, échanges avec les familles ou encore réunions parents-professeur-es.

Dans une période plus récente, se sont ajoutées à ces missions les heures de vie de classe et la participation aux dispositifs d'évaluation des élèves dans les établissements. Une accumulation des missions au fil des années que dénonce le SNEP-FSU, en l'absence de personnels qualifiés pour les réaliser à leur place et ce, malgré le doublement de la part fixe que nous avons obtenu en 2023 !

66

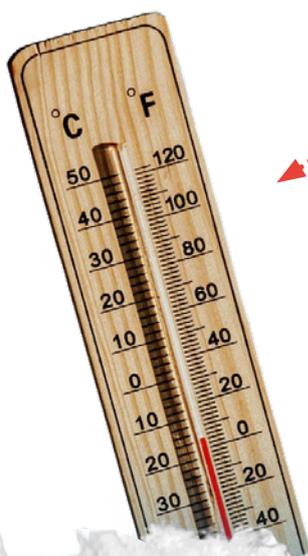
Minima température

Assurer la sécurité et la santé des élèves pendant les cours d'EPS passe par une gestion rigoureuse des conditions de pratiques dont la température dans les gymnases fait partie.

Il n'existe pas de seuil législatif strict en France concernant la température minimale ou maximale pour interrompre une activité d'EPS ou fermer un établissement scolaire, mais des recommandations :

Le MEN conseille un minimum de **16°C** pour les gymnases, mais le SNEP-FSU considère que la température ne doit pas descendre sous les **18°C** afin d'éviter les risques de blessures musculaires et de maximiser la performance. N'oublions pas que nos élèves ont une pratique intermittente (pauses, consignes, observations).

Le SNEP-FSU insiste sur l'importance de rénover les équipements sportifs pour les rendre compatibles avec des conditions climatiques variées et améliorer leur efficacité énergétique pour pratiquer l'EPS dans de bonnes conditions.



66

Forfait AS

Grâce au SNEP-FSU, et après 40 ans de bataille, le décret de 2014 entérine le forfait de 3 h hebdomadaire pour tous-tes les enseignant-es d'EPS exerçant dans le second degré, titulaires, TZR ou contractuel-les, que l'enseignant-e exerce à temps complet ou à temps partiel.

C'est un droit statutaire à faire valoir en sachant que le forfait n'est pas sécable, et doit être effectué dans une seule et même AS, en privilégiant le mercredi après-midi. En cas de service partagé, il est positionné sur l'établissement de l'affectation principale. Pour cette raison, les 3h d'AS doivent bien être inscrites dans votre ventilation de service.

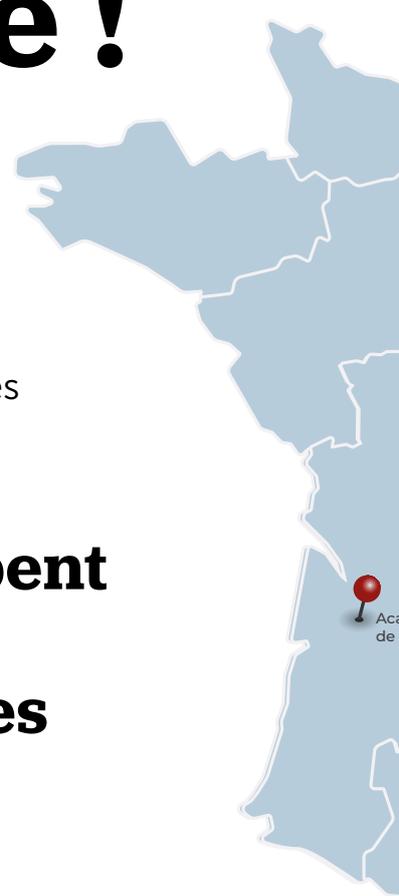
Le SNEP-FSU revendique que les tâches de secrétariat ou de trésorerie d'AS soient elles aussi reconnues et se bat pour que les IMP des coordonnateur-rices de district soient maintenues.

Ce sont les luttes qui font l'Histoire !

Les tergiversations et le storytelling autour du 1^{er} ministre et du gouvernement pourraient laisser à penser que ce sont les « grands hommes » (ou femmes) qui font l'Histoire. Rappelons que ce sont bien les luttes et les rapports de force qui permettent les conquêtes sociales. Derrière chaque loi et chaque droit, il y a des luttes. Place aux luttes et bravo à celles et ceux qui luttent et construisent un monde meilleur.

« Non, les lois, les droits ne tombent pas tout rôtis des ministères. Derrière les droits, il y a des foules de femmes et d'hommes »

Mathilde Larrère, Historienne



LYCÉE BAUDELAIRE, ANNECY (74)

Nouveau « désert éducatif » ?

Les parents mobilisés pour le respect du droit à l'Éducation.

Depuis la rentrée scolaire, de nombreux-euses élèves de 3^{ème} et de 1^{ère} n'ont pas de profs de français, seules quelques heures sont proposées en visio ! Fin du 1^{er} trimestre : pas de notes dans plusieurs classes.

Une double manifestation a été organisée par les parents et enseignant-es : le mercredi midi devant les collèges et le jeudi matin devant les lycées, avec le soutien d'une conseillère Régionale et élue d'Annecy. La presse relaie des « mobilisations récurrentes », mais que fait le ministère ?

Il y a urgence à rendre le métier d'enseignant-e attractif pour une éducation de qualité sur tout le territoire !

Mme Schlappi,
présidente FCPE du lycée Baudelaire

LYCÉE ROGER DESCHAUX, SASSENAGE (38)

Quand la pénurie dégrade le climat scolaire !

404 incidents depuis le début de l'année : de l'incivilité à la violence contre les personnels (intimidation, provocation sexuelle, jets de projectiles, dégradation...) dont 10 faits remontés sur plateforme nationale ! Ceci est aggravé par les très nombreux postes non pourvus : AED, AESH, enseignant-es, secrétaire, agent comptable et du service de gestion...

Le 08/10, l'ensemble des personnels du lycée a exercé son droit de retrait pendant une semaine face à une situation insupportable.

Grâce à la médiatisation (Libération, France 3...) une délégation a été reçue. Si le rectorat est prêt à financer des postes et prévoit un assistant de prévention sécurité, c'est à l'établissement de se charger du recrutement. L'institution abandonne ses personnels et les élèves !

Yann Queinnec,
enseignant d'EPS



“ Le système nous veut triste et il nous faut arriver à être joyeux pour lui résister”

Gilles Deleuze, Philosophe

Pour nos élèves : « un toit, c'est un droit ! »

Au collège Lezay Marnésia de Strasbourg, une mobilisation d'ampleur a permis que les élèves de cinq familles qui étaient à la rue puissent bénéficier d'un toit, alors que des logements de fonction sont vacants.

Une grève suivie à 80 % par les enseignant-es et un collège qui a été occupé : les familles sans toit mises à l'abri la nuit au CDI. Les parents d'élèves ont organisé une journée « collège mort » très suivie. « Lors des nuits passées au CDI, les enfants redevaient des enfants. Ils jouaient, riaient, avaient enfin un peu de répit, ce qui n'est pas possible lorsqu'ils dorment dehors. » souligne une enseignante.

Le relogement des familles est en cours (le 21/11/2024).

Frédéric Schwindenhammer,
Secrétaire départemental SNEP-FSU 67

COUDEKERQUE-BRANCHE (59)

Un gymnase rouvert grâce au rapport de force !

Voilà 3 mois que les collégien-nes du collège Jules Ferry n'ont pas accès au gymnase Hoestlandt. Mairie et collège se renvoient la balle.

Excédé-es, enseignant-es et parents se sont rassemblé-es devant la mairie pour manifester leur mécontentement de voir le gymnase vide et inaccessible. Le maire a été contraint de les recevoir. Après une heure de discussion, une solution a été trouvée et les collégien-nes retrouvent leur gymnase pour l'EPS !

Le rapport de force est souvent nécessaire pour faire avancer les choses. Mais pourquoi certain-es élu-es n'agissent pas plus tôt dans l'intérêt des élèves et des personnels ?

Émilie Jankowiak,
Secrétaire académique SNEP-FSU Lille

Nos collèges prennent l'eau !

Le 5 décembre, les actions se sont multipliées dans l'Entre-deux-Mers (33). Opération matinale : tractage autour d'un rond-point. À 10h, une AG de grève a rassemblé les personnels des collèges de Créon et Latresne. Pour ces 2 établissements, la situation du bâti scolaire est insupportable : 1 000 élèves dans chaque structure, passoires thermiques, fuites d'eau, plafond qui tombent... Il est urgent de construire un collège supplémentaire sur le secteur et d'engager des réhabilitations.

Ateliers banderoles, mise en perspectives des luttes, communiqué de presse et rencontre avec la députée de la circo (Mathilde Feld, LFI) ont été au programme de cette AG qui booste et met en perspective les suites pour que le Service Public d'Éducation retrouve sa dignité !

Alain De Carlo,
Secrétaire national SNEP-FSU

Les premiers pas de l'EPS actuelle (1969-1981)

La connaissance aussi « lointaine » de l'histoire de l'EPS, est-elle indispensable ? Nous voulons montrer qu'elle est non seulement indispensable, mais nécessaire et éviter de penser que les mesures récentes⁽¹⁾ sont impunément prises alors que des variantes ont déjà été expérimentées et qu'elles ont été sévèrement battues. Le segment d'histoire ici présenté, la période 1969-1981, a été une phase particulièrement active dans la constitution de l'EPS actuelle. Côté ministériel d'alors, des décisions qui visaient toutes à enserrer l'EPS dans une problématique simple : comprise comme un complément d'éducation, enfermée dans une animation à

usage minimal, occupationnel pour la masse des jeunes avec une furieuse tendance à la déscolariser. Commençaient à pointer la perspective de fournir le haut niveau. Le SNEP était ancré sur une EPS profitable à tous et toutes, enrichie par l'apport du sport que les profs EPS (PEPS) enseignaient plus largement, attachés-es à leur retour à l'Éducation nationale (EN)⁽²⁾.

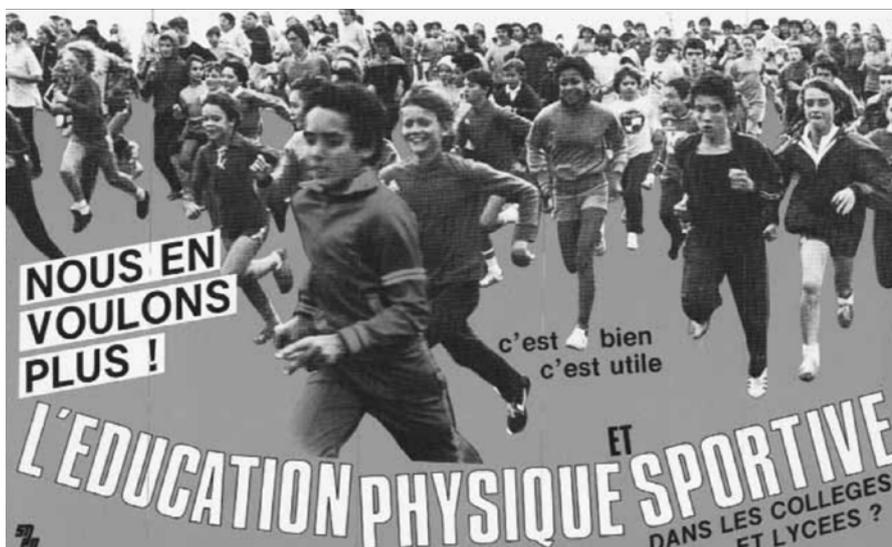
Dans la fin des années 68, l'école, l'Université ont connu des transformations importantes ; la loi Faure permettra de créer les UEREPS et la voie universitaire pour l'EPS. Dans le secteur de l'EPS, de multiples initiatives vont se développer autour d'une nouvelle perception du

sport, disputé au mouvement sportif et qui s'appellera le « sport éducatif » ; il s'opposera aux thèses sur le sport comme conscience aliénée et véhicule de l'intégration au capitalisme.

L'EPS contestée

Partons de 1969, moment où Chaban-Delmas, Premier Ministre, déclare à la tribune de l'Assemblée nationale, « qu'il fallait relancer vigoureusement le sport à l'école, jusqu'ici plus qu'à demi, un échec ; il constitue en effet un élément fondamental de la formation de l'enfance à l'âge adulte ». L'Essai de doctrine du sport (1965) vient d'être publié et cette déclaration va marquer toutes les décisions des Comiti, Mazeaud et Soisson jusqu'en 1980.

Sur le fond, une théorie de constitution du sport de compétition voulant maintenir l'EPS hors de l'EN parce que « base » de celui-ci, mais aussi une vision du sport pour tous et toutes, conçue comme simple occupation des jeunes. Comiti va encourager les collectivités locales à payer des vacataires pour intervenir dans l'école (1970), à concevoir un espace d'animation permanente autour d'installations





sportives au sein duquel, sous tutelle de professeur-es, des animateurs-rices ou instructeurs-rices, seraient chargé-es d'occuper les jeunes scolarisé-es dans des structures parascolaires. Le CAPEPS est ajusté à cette vision : un stage pédagogique en club sera rendu obligatoire, mis en échec sur le mot d'ordre « pas un prof conseiller péda en club ». Viennent aussi des propositions de découper les 5h d'EPS⁽³⁾ en 2h (réalisées par les PEPS) et 3h (réalisées par des animateurs-rices) en 1969, puis, en 1971⁽⁴⁾, Comiti va supprimer l'affichage des 5h et imposer 3h en collège et 2h en lycée. Cela conduira à la proposition des CAS (1972) qui seront peu développés par suite de boycotts particulièrement efficaces conduits par le SNEP ; des tentatives d'ajustement en SAS puis sport optionnel (1977) ont scellé leur mort. Armé de la loi Mazeaud (1975), le ministère a habilité les clubs à venir enseigner le sport dans l'école. Le décret, publié et combattu, n'a pas pu se mettre en place.

En 1972, création des PEGC bivalent-es, chargé-es d'enseigner l'EPS avec une autre discipline. En 1973 sont instituées les Sections sports-études admises sous conditions par le SNEP.

Comiti essaie aussi de démembrer le sport scolaire (ASSU), les 3h dans le service

des enseignant-es d'EPS étant perçues comme une immense possibilité de récupérer des moyens-postes ; 30 licences sont rendues obligatoires par enseignant-e (1973) et en 1978, Soisson supprime une heure de forfait⁽⁵⁾ ; 1981 permettra de revenir, partiellement, sur cette décision.

Être à l'offensive aussi

Un syndicalisme plus combattif est élu à la tête du SNEP au congrès de 69. Avec d'autres organisations (22), il est actif dans l'animation des « Assises nationales de l'EP, du sport et des activités de pleine nature⁽⁶⁾ » (mai 70) ; plus de 600 délégué-es à Paris et 30 000 participant-es locaux-ales) ; un Comité de doublement du budget⁽⁷⁾, très actif, a été constitué.

De nombreuses luttes soutenues par des recherches constantes d'alliances avec des syndicats de l'EN, parents d'élèves, mouvement sportif et associatif, avec les partis de gauche ; ceux-ci avaient inscrit le rattachement de l'EPS dans leur programme commun de gouvernement (1972) et qui aboutira en 1981. Cette activité était d'époque, avec un

syndicalisme bien plus fort que de nos jours et relayée par une gauche fortement implantée. Dans cette décennie le SNEP⁽⁸⁾ a impulsé 111 actions dont 17 grèves EPS et 18 autres sur les questions éducatives et de fonction publique. La manifestation nationale du 13 octobre 1978 (contre le décret Soisson) a déplacé plus de la moitié de la profession à Paris.

Cette décennie a expérimenté toutes les décisions ministérielles refusant l'intégration à l'EN, confrontés à l'expansion du sport, alors en unification⁽⁹⁾ et portés par la vague du sport pour tous et toutes, premier éveil de masse de la population au sport ; les ministères JS, affaiblis par le manque de moyens et une vision faible de la démocratisation, se sont cantonnés à un encadrement a minima et d'une EPS sans ambition. L'histoire courte leur a donné tort.

Jean LAFONTAN

(1) 2S2C, 30 mn d'APQ, 2H de sport en collège.

(2) Qui sera effective en 81.

(3) Horaire obligatoire à ce moment.

(4) Circulaire du 9 septembre 1971.

(5) Qui ne sera récupéré réellement qu'en 2014.

(6) Des « États Généraux de l'EP et du sport éducatif » avaient été mis en place en 68, d'ambition plus limitée.

(7) La revendication du doublement du budget JS est toujours d'actualité en 2024 !

(8) Nous ne totalisons que les actions impulsées par la direction nationale ! Elles sont en réalité bien plus nombreuses.

(9) Constitution du CNOSF en 1972.

DU CÔTÉ DE JEUNESSE ET SPORTS

Que reste-t-il de public dans les formations portées par le ministère Jeunesse & Sports (MSJVA) ?

Le dispositif de formation et de certification et la rénovation des qualifications aux métiers du sport et de l'animation du MSJVA, sont inscrits dans l'évolution du système français de la formation professionnelle.

Dans le champ du sport, les CREPS, qui disposaient d'un quasi-monopole de la formation avant 2009, ont été assujettis, pour l'essentiel, aux règles de la concurrence, conformément au droit de la formation professionnelle. Seules les activités s'exerçant en environnement spécifique restent de leurs seules prérogatives. Pour toutes les autres formations, les établissements publics sont tenus par les mêmes obligations que celles applicables à tout opérateur de formation privé. À cette évolution s'ajoute, depuis 2004, l'apparition de diplômes de branche (CQP et TFP) qui viennent « compléter » le paysage. Cette tendance se couple avec l'idéologie de la compétence qui s'est imposée peu à peu dans les nouvelles architectures des diplômes et qui concorde parfaitement avec les intentions de marchandisation de la formation dans ce secteur.

Dans le champ de la jeunesse, le scénario est le même, en

pire. La transformation des CREPS, qui étaient des « centres régionaux d'éducation populaire et de sports » et sont devenus des « centres de ressources, d'excellence et de la performance sportive », a entraîné la disparition des formations à l'animation dans la plupart d'entre eux.

Les formations professionnelles sont désormais en majorité mises en oeuvre par des organismes de formation privés, dans la logique de concurrence libre et non faussée, sous la coupe des Conseils Régionaux et de leur programme régional de formation. La réforme en blocs de compétences, en cours, conforte le caractère généraliste du seul

diplôme d'animateur retenu, et nie l'expertise technique et éducative associée au métier. C'est la logique d'emploi qui prédomine à une réflexion sur les qualifications !

Peut-on encore envisager, dans ce contexte, une offre publique de formation sur les diplômes du ministère chargé de la jeunesse et des sports ? Les évolutions actuelles confirment la tendance et sont de mauvais augure pour l'ambition que nous pouvions exiger en termes d'émancipation et d'autonomie des personnes par la formation, l'éducation tout au long de la vie.

Catherine DE NADAI
& Jean KANAPA

Quid des BAFAs/BAFD ?

Le champ de l'animation volontaire, via les formations BAFAs/BAFD, n'est pas épargné par la tentation néolibérale. Chaque année, des organismes de formation tentent de décrocher le précieux Graal qui leur permettrait de dispenser lesdites formations. Si certaines de ces tentatives aboutissent, le cahier des charges exigeant de l'habilitation permet encore quelques garde-fous à une

libéralisation totale du « marché ».

Dévoqués en diplômes pré-professionnalisant, ou utilisés par des commanditaires d'accueils périscolaires qui y voient une opportunité de former leurs agent-es à bas coûts afin de respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM), le BAFAs et le BAFD doivent rester des diplômes de l'animation volontaire ; le SNEP-FSU s'y emploie !

Catherine DE NADAI

INTERNATIONAL

Cuba : appel à la solidarité

Cuba est une nation qui subit depuis 1962 un blocus économique, commercial et financier de la part des États-Unis. Cette disposition a des incidences colossales empêchant cet État de répondre aux attentes de ses 11 millions d'habitants. Ce blocus génère une perte de 5 milliards de dollars en 2023 impactant le tourisme, l'industrie, les services publics, l'accès à la santé, la nourriture et l'énergie. On assiste à un long supplice de plus de 60 ans à l'égard d'un pays qui a osé défier son voisin au plus dur de la guerre froide que se livraient les États-Unis et l'URSS, alors que Cuba a toujours fait preuve de solidarité avec des pays voisins, ou non, lors des cataclysmes et particulièrement lors de la pandémie Covid 19, en envoyant des médecins en Martinique notamment.

Après une inflexion lors du mandat de Barak Obama, les représailles sont maintenues et renforcées par le gouvernement démocrate de Biden, malgré leur illégalité au regard du droit international et des multiples résolutions votées par l'assemblée générale des Nations Unies contre le blocus (la dernière ayant obtenu 185 voix sur 193 pays membres). Pourtant, les États-Unis s'y sont

opposés systématiquement avec l'appui constant d'Israël. L'Union Européenne pour sa part produit des résolutions pour le respect des droits de l'Homme à Cuba, mais n'utilise pas sa place et sa puissance pour imposer aux États-Unis le respect des résolutions de l'ONU, afin que soit mis un terme à cet embargo qui asphyxie Cuba en provoquant de la famine et poussant de nombreux et nombreuses cubain-es à l'exil. C'est donc à toutes celles et tous ceux qui sont attaché-es au respect des peuples que revient la responsabilité de porter l'exigence de la fin du blocus auprès du président Macron.

Mais face à l'urgence du moment, une grande campagne de solidarité est organisée afin de faire notamment rentrer sur le territoire des produits alimentaires, du matériel médical et des médicaments. Le SNEP-FSU appelle à y souscrire en adressant vos dons à l'association Cuba Coopération France.

Polo LEMONNIER



*Urgence Cuba :
Appel humanitaire*

Palestine

Le SNEP-FSU est partenaire de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) qui a engagé un projet ambitieux en Palestine, visant à promouvoir le sport comme vecteur d'émancipation et de cohésion sociale. Ce projet a deux axes, le premier est en relation avec les villes françaises et palestiniennes. Il met en place, dans le cadre de la coopération décentralisée, des actions de développement des compétences des animateurs-rices pour proposer des temps de pratiques où tout le monde joue. Cet axe travaille avec les villes sur les politiques publiques à construire pour développer le sport pour tous et toutes. Le deuxième axe est en relation avec le ministère de l'éducation palestinien. Il vise à construire une EPS de qualité, en proposant des actions de formation continue et en développant des initiatives pour valoriser l'EPS et le sport scolaire dans la société.

Bruno CREMONESI

par Fabrice ALLAIN, Patrick CHEVALLIER, Bruno CREMONESI et Fanny MOUTON

CULTURE

& vous



« MACHINE DE CIRQUE »

DE MACHINE DE CIRQUE

C'est le premier spectacle de cette compagnie créée en 2013, qui tourne depuis plus de 10 ans.

C'est l'histoire de 6 rescapés à la recherche d'une reconnexion avec l'extérieur à travers leur installation. Ils enchaînent avec complicité les situations insolites qui mettent en lumière leurs performances. Ces artistes sont complets, ils maîtrisent aussi bien le jonglage, que les acrobaties sur la planche coréenne, le trapèze ou le vélo et réalisent les numéros avec brio et humour. D'ailleurs, le maniement de la serviette de bain ne manquera pas de vous faire rire. La compagnie québécoise nous embarque dans leur univers poétique sublimé par la musique en direct d'un des artistes. Un bon moment de détente, où l'on sort avec la banane !



NAISSANCE DE LA BIOPOLITIQUE (COURS AU COLLÈGE DE FRANCE, 1978-1979)

MICHEL FOUCAULT
ÉDITIONS SEUIL, 2004

L'art libéral de gouverner, volonté politique ou soumission complice à une main invisible qui dirigerait l'économie ? En explorant méthodiquement les liens entre libertés, droit et intervention de l'État, M. Foucault décrit les mécanismes du néolibéralisme. Il explore la tension entre une mise en retrait de l'État laissant place à une naturalité de la biopolitique et l'intervention permanente de celui-ci pour mettre en musique l'économie de marché. Le diagnostic est passionnant et la richesse des analyses, des références, appelle à prolonger ces travaux par d'autres lectures. En transcrivant une année de cours dispensés par M. Foucault au collège de France en 1978 et 1979, cet essai suit les codes de l'oralité en mêlant incises et sincérité, d'où son écriture accessible et agréable.



« PIXEL »

DE MOURAD MERZOUKI,
COMPAGNIE KÄFIG

Pixel fête ses 10 ans et n'a pas pris une ride. Ce spectacle mêle la danse hip-hop, les arts du cirque et s'appuie sur une création numérique d'Adrien Mondot et Claire Bardainne, le tout sublimé par la musique d'Armand Amar. Pixel nous plonge dans un univers poétique entre réalité et virtualité qui joue sur l'illusion grâce aux effets 3D. Dans ce monde en perpétuelle transformation, la danse est là en interactivité, à l'origine de celle-ci ou en s'y adaptant avec justesse, virtuosité et authenticité. Pixel ne peut pas vous laisser indifférent-e.

Cerise sur le gâteau : cette création peut être un bon support pédagogique pour aborder les procédés de composition chorégraphique dans un cycle danse.



GRANDIR EN HUMANITÉ

PHILIPPE MEIRIEU,
ABDENNOUR BIDAR
ÉDITIONS AUTREMENT, 2022

Philippe Meirieu et Abdennour Bidar posent, chacun depuis leur champ d'analyse, la question des réformes liées aux institutions scolaires. Comment éduquer au mieux vivre ensemble, comment créer les conditions d'une société du partage ? Les deux auteurs discutent également du caractère national des programmes, enjeu central de la politique éducative pour faire société.

Former un individu qui vit dans le monde, voilà l'enjeu des échanges. On retrouve là le projet de Paulo Freire se dressant contre la « pédagogie bancaire », contre une éducation de rentabilité et d'assignation aux résidences sociale et culturelle.

La lutte contre les inégalités est au cœur de l'ouvrage, comme symbole et raison d'être d'un métier de conviction qu'il faut au plus vite revaloriser.



MANUEL D'AUTODÉFENSE INTELLECTUELLE

DE SOPHIE MAZET
ÉDITIONS ROBERT LAFFONT, 2015

Découpé en 9 chapitres, ce livre invite le/la lecteur-riche à partir des formes de rhétoriques, à construire son esprit critique. La démonstration est efficace et vient questionner les discours et les idées qui parfois s'introduisent à notre insu. Un bel outil pour combattre les théories complotistes et fake news, mais aussi pour avoir des clés d'écoute des discours politiques.



DEUX FILLES NUES

DE LUZ
ÉDITIONS ALBIN MICHEL

Quand la logique est inversée et que c'est un tableau qui regarde ceux qui l'approchent et devient un observateur privilégié de l'Histoire. C'est sur cette idée originale que Luz a construit sa dernière bande dessinée.

Il propose de retracer « le parcours » d'un tableau du peintre Otto Mueller réalisé en 1919. Ces « Deux filles nues » nous permettent d'observer la montée du nazisme, de revenir sur la confiscation des œuvres, sur l'exposition intitulée « art dégénéré » dans plusieurs villes allemandes, jusqu'au retour de ce tableau en 1976 dans un musée de Cologne où il se trouve encore aujourd'hui.

De manière subtile mais engagée, Luz nous met en garde sur la censure, la spoliation des œuvres d'art, la culture comme outil de propagande. Dans une période qui voit la montée de l'extrême droite partout en Europe et ailleurs, cet ouvrage exceptionnel est aussi une grande leçon.

**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BFCF - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance capital de 197 856 888,00 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Merci à Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.